

## **Préalables économiques et commerciaux à une vraie politique d'aide européenne<sup>1</sup>**

Aileen Kwa<sup>2</sup>

**Plusieurs rapports d'institutions internationales confirment que les politiques de libéralisation commerciale ont ébranlé des pans entiers des économies du Sud. Avant de songer à aider financièrement les pays en développement, l'Union européenne devrait veiller à ne pas appuyer la mise en place d'accords commerciaux qu'elle sait défavorables au pays les plus pauvres.**

Les ONG sont la conscience des gouvernements. Leur rôle est de dénoncer les contradictions des politiques publiques, l'écart entre la rhétorique de l'exécutif et la réalité de ses pratiques. Elles doivent donc veiller à l'honnêteté et à l'intégrité des gouvernements, exiger que leurs actes soient conformes à leurs déclarations.

Or, les ONG relèvent plusieurs contradictions dans la politique de développement de l'Union européenne (UE). Plus précisément, ses politiques commerciales, agricoles et d'aide ne sont pas compatibles avec ses objectifs en matière de développement, qui visent l'éradication de la pauvreté. Au mieux, l'Union défait d'une main ce qu'elle fait de l'autre, au pire, elle utilise l'aide au développement pour mieux imposer des politiques commerciales et agricoles préjudiciables au reste du monde.

---

1. Article paru sur < [www.focusweb.org](http://www.focusweb.org) > (février 2007), sous le titre: «A Southern Perspective on EU Development Policy».

2. Chercheuse associée au Focus on the Global South, Bangkok, Thaïlande.

## **La libéralisation aggrave la pauvreté**

---

Dans le cadre de l'OMC, tout comme dans celui des négociations autour des accords de partenariat économique (APE), l'UE a agressivement poussé les pays en développement à pratiquer l'ouverture commerciale. Mais la libéralisation commerciale a-t-elle permis de réduire la pauvreté ?

Dans un grand nombre des pays à bas revenus, notamment les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la politique d'ouverture commerciale menée depuis les années 1980 a entraîné une baisse du revenu par habitant. D'après Ha-Joon Chang, professeur d'économie à l'université de Cambridge, la croissance négative de -1,2 % coïncide avec la mise en place dans les pays ACP des premières politiques d'ajustement structurel. Dans les années 1990, la croissance redevint tout juste positive, avec un taux de 0,2 %. Entre 2000 et 2003, elle s'est péniblement hissée à 0,5 %. Si la région continue à croître à ce rythme dans les quinze ans à venir, le revenu par habitant sera toujours plus bas en 2020 qu'en 1980 (Chang, 2005).

Mark Weisbrot et d'autres ont comparé les données, en termes de croissance économique et d'indicateurs sociaux, de la période 1980-2005 et des deux décennies précédentes (1960-1980). Ils ont constaté que, contrairement aux idées reçues, l'ère des politiques néolibérales (1980 à 2005) a coïncidé dans la grande majorité des pays en développement avec une réduction des taux de croissance économique et une moindre progression des indicateurs sociaux (Weisbrot *et al.*, 2005).

Ils ont divisé les pays en cinq groupes en fonction de leur revenu par habitant au début de chaque période. Dans les quatre premiers groupes, les taux de croissance ont diminué de plus de moitié, passant de moyennes de 2,4 % à 3,1 % en 1960-1979 à des moyennes de 0,7 % à 1,3 % en 1980-2005. Seul le groupe avec le PIB par habitant le plus bas montre une légère hausse (de 1,7 % à 1,8 %), grâce à la présence de la Chine et de l'Inde<sup>3</sup>.

Et le chômage ? Il est en hausse, malgré l'augmentation des flux commerciaux de la dernière décennie. Entre 1990 et 2002, la croissance du chômage a concerné sept régions sur neuf. En Asie du

---

3. L'OIT fait le même constat : la croissance moyenne par habitant a chuté de 3,6 % en 1961 à tout juste 1 % en 2003 (ILO, 2004).

Sud-Est, il a presque doublé, passant de 3,6 % en 1990 à 6,5 % en 2002. Il a augmenté de près de 50 % en Amérique latine, et même en Asie de l'Est, qui comprend la Chine, il est passé de 3,6 % en 1990 à 6,5 % en 2002<sup>4</sup>. En Afrique subsaharienne, en 2001, près de 100 millions de personnes de plus qu'en 1990 vivaient avec moins d'un dollar par jour.

Le dernier rapport de la Cnuced sur les pays les moins avancés (PMA) souligne : « *ces dernières années, plusieurs PMA ont enregistré une augmentation de leur taux de croissance et une augmentation plus nette encore du taux de croissance de leurs exportations. La conviction est cependant de plus en plus grande, et elle se reflète dans l'usage de l'expression "croissance pro-pauvres" ("pro-poor" growth), que cela ne s'est pas traduit par une diminution de la pauvreté ou une amélioration du bien-être humain* » (Cnuced, 2006).

Le rapport poursuit en affirmant que la pauvreté dans les PMA n'a pas cédé de terrain dans les années 1990 et s'étend toujours à 50 % de la population. Et si la tendance persiste, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans ces pays passera de 334 millions en 2000 à 471 millions en 2010. Les Comores, le Malawi, le Mali, la Tanzanie et la Zambie sont des exemples de ces pays où l'augmentation du PIB par habitant ne s'est pas traduite par une hausse de la consommation, ce qui, d'après les auteurs du rapport, indique que la pauvreté n'est pas à la baisse.

D'après Rodrik (2006), l'accélération de la croissance est plus courante dans les pays à bas revenus que dans les pays à revenus élevés ou intermédiaires. Les pays africains sont donc bien capables de croître économiquement, mais ils semblent ne pas pouvoir maintenir la croissance une fois celle-ci impulsée. Une autre étude, de Shafaeddin (2006a), ex-économiste de la Cnuced, montre que même si les exportations augmentent dans les pays en voie de développement, ces mêmes pays peuvent vivre simultanément une désindustrialisation, ce qui expliquerait leur incapacité à maintenir leur taux de croissance. La Jamaïque, le Ghana, la Colombie, l'Uruguay et le Paraguay ont connu des niveaux de croissance de leurs exportations relativement élevés, tout en enregistrant des taux de croissance négatifs de leur valeur ajoutée manufacturière (VAM).

---

4. Institute of Policy Studies, cité dans une lettre adressée au *Financial Times* par 142 organisations civiles : « Global Trade: Look at the Facts Rather than Heed Corporate Lobbying », *Financial Times*, 15 novembre 2005.

Selon Shafaeddin, malgré deux décennies de réforme, le Ghana des années 1990 a connu une croissance nettement négative de sa VAM (-3,5 %) et une sévère désindustrialisation.

### **Doha : développement ou désindustrialisation ?**

L'UE a clairement affirmé sa volonté politique de faire aboutir le cycle de négociations de Doha. Cette volonté repose sur l'argument suivant lequel les pays en développement seraient les principaux perdants en cas d'échec des négociations. Toutefois, les évaluations des experts, tout comme l'« Évaluation de l'impact sur le développement durable » de l'UE elle-même, montrent que les nouveaux accords commerciaux donnent des gagnants et des perdants et que ces derniers sont essentiellement les pays les plus pauvres.

#### **« Évaluation de l'impact sur le développement durable » de l'Union européenne**

L'« évaluation de l'impact sur le développement durable » du cycle de Doha commandé par la Commission européenne à l'université de Manchester a livré des résultats préoccupants (Kirkpatrick, George et Scrieciui, 2006). Ils sont pourtant bien proches des conclusions de la Fondation Carnegie et de la Banque mondiale. En résumé, l'évaluation rapporte que :

- 1) Dans les pays les plus pauvres, tels que ceux d'Afrique subsaharienne, la pauvreté pourrait s'aggraver du fait des pertes économiques entraînées par la libéralisation commerciale et de lourdes contraintes du côté de l'offre.
- 2) La période d'ajustement – associée à une augmentation du chômage ou du sous-emploi – pourrait être sévère... dans les pays où la protection sociale est faible ou absente. D'après les auteurs, ces effets indésirables pourraient se prolonger en l'absence de politiques favorisant la création de nouveaux emplois.
- 3) Les pays pourraient également faire face à « *une perte significative de revenus douaniers ayant des répercussions négatives sur le plan social* ».
- 4) Les impacts attendus sur l'environnement global seraient négatifs : les effets indésirables vont du changement climatique à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. L'augmentation de la production agricole dans les régions biologiquement sensibles

aurait, une fois de plus, des conséquences particulièrement négatives dans les pays en voie de développement.<sup>5</sup>

Au sujet de l'agriculture, l'évaluation de l'UE conclut que les pays compétitifs sur la scène mondiale profiteront d'un meilleur accès au marché. Cependant, *« la majorité des pays en développement n'en tireront pas réellement de bénéfice direct... Les pays qui en tireront le moins de bénéfice, et qui pourraient même subir des pertes, sont les pays dont le secteur agricole a une moindre capacité d'exportation ou qui sont des importateurs nets de produits alimentaires »* (des cinquante-trois pays africains, seuls neuf sont des exportateurs nets de produits alimentaires). Dans les pays où la production agricole n'est pas compétitive, *« la libéralisation pourrait engendrer une augmentation des importations à bas prix qui entrerait en concurrence avec les productions locales. Le déclin de la production agricole entraînera des coûts d'ajustement élevés. »*

Consciente de ces différents aspects, pourquoi l'Union défend-elle de la sorte la poursuite du cycle de Doha ?

### **Accès aux marchés des produits non agricoles (NAMA)**

L'UE exige une réduction drastique des droits de douane sur les biens industriels. Elle a vigoureusement défendu une formule de réduction tarifaire non linéaire (la « formule suisse ») qui réduit les taxes ligne par ligne. Elle propose que les pays développés appliquent le coefficient 10 de la formule suisse et que les pays en développement appliquent le coefficient 15. Ce qui signifie que 15 sera la taxe maximale à laquelle auront droit les pays en développement. Cette formule est considérée comme la formule de l'« harmonisation », car elle prévoit des réductions plus importantes lorsque les tarifs sont plus élevés. Mais comme la plupart des pays en développement maintiennent des niveaux de taxes élevés, c'est sur eux que retombera l'essentiel des efforts de réduction tarifaire.

---

5. L'Évaluation de l'UE n'est bien sûr pas le seul document qui se penche sur ce problème. Dans une note intitulée « The Irony of Climate », le World Watch Institute a exposé les effets du changement climatique sur la production agricole. Les récoltes devraient diminuer à mesure que la température augmente. La production de riz, de blé, de maïs et de céréales baisse de 10 % pour chaque augmentation de 1 degré au-dessus du seuil des 30 degrés. Certaines prévisions estiment que la production de céréales en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud chutera de 30 % durant les 50 prochaines années, période durant laquelle la population mal nourrie devrait augmenter de 44 %. Le réchauffement climatique devrait augmenter l'incidence des insectes, avec des conséquences particulièrement négatives dans les pays tropicaux (Halweil, 2005).

D'après Shafaeddin (2006b), « *si la proposition européenne est entérinée, le niveau tarifaire des pays développés passera de 5 % à 3,3 %, soit une réduction de 33 % ou de 1,67 point. Par contre, les taxes des pays en voie de développement, qui sont actuellement de 60 %, baisseront à 8,8 %, soit une diminution de 85 % ou de 51,2 points.* »

Ce sont donc les pays en développement qui porteront le fardeau de la libéralisation. Or, ces droits de douane sont bien plus importants pour eux que pour les pays développés, car ils n'ont pas les moyens d'accorder des subsides à leurs producteurs pour résister à l'inévitable choc concurrentiel et qu'ils ne pourraient pas créer de nouvelles industries ou développer les unités existantes sans droits de douane élevés. Malgré cela, une pression intense est exercée sur les pays en développement au sein de l'OMC pour qu'ils acceptent un coefficient bas et qu'ils limitent le nombre de lignes tarifaires exemptées de réduction.

Le processus de désindustrialisation qui menace réduira à néant des années d'efforts de développement. Car la croissance et le développement ne sont durables qu'à la condition que ces pays diversifient leur économie et augmentent leur valeur ajoutée manufacturière. La plupart des pays en développement ne sont pas en mesure de faire face à la compétition mondiale. Les négociations sur les NAMA, si elles aboutissent, feront donc avorter leurs efforts de développement industriel.

Dans leur article « *Doha Round and Developing Countries: Will the Doha Deal Do More Harm than Good ?* », Timothy Wise et Kevin Gallagher de l'université de Tufts avancent que les modèles de simulation du commerce mondial ont surestimé les gains du round de Doha, car ils n'ont pas tenu compte des pertes de recettes douanières induites par la libéralisation. Wise et Gallagher estiment que la perte totale des pays en voie de développement, dans le cadre de l'accord sur les NAMA, pourrait atteindre 63,4 milliards de dollars, soit dix fois leurs bénéfiques (qui sont évalués à 6,7 milliards de dollars)! Et de nouveau, ces pertes seront plus lourdes à porter pour les pays les plus pauvres. Les recettes douanières représentent plus de 20 % du budget de l'État dans plus de la moitié des pays de l'Afrique subsaharienne, plus de 50 % dans les cas du Niger et de

la Gambie et plus de 40 % au Bénin, au Lesotho, à Madagascar, au Mali, au Togo et en Ouganda (Osakwe, 2006).<sup>6</sup>

### Services

---

L'UE est tout aussi agressive dans les négociations sur les services. Les trois quarts des exportations mondiales de services proviennent des pays développés. Il s'agit d'un secteur économique hautement concentré et dominé par une poignée d'entreprises transnationales. La libéralisation risque donc d'évincer les petits et moyens prestataires de services des pays en développement, ce qui aura des implications dramatiques en termes d'emploi et des conséquences structurelles à long terme sur les économies.

Un autre danger, c'est bien sûr que l'AGCS (accord général sur le commerce des services) négocié dans le cadre du cycle de Doha, ne couvre les services de base comme l'éducation, la santé, l'eau, etc. Car, si l'UE a promis à ses citoyens de ne pas inclure les services de base dans sa propre liste d'engagements<sup>7</sup>, elle a inclus ces derniers dans la liste des requêtes (secteurs à libéraliser) qu'elle a adressée aux autres membres de l'OMC, dont les pays en développement.

Or, la libéralisation des services sociaux a, au mieux, des résultats mitigés. Sur base de l'étude d'une série d'expériences de privatisation de services publics, Kessler et Alexander affirment que « les entreprises ont peu d'incitation à investir dans les "personnes non rentables"... Elles sont peu susceptibles de s'installer dans les bidonvilles et dans les régions périurbaines et rurales, où la topographie est plus difficile, la consommation moindre et, surtout, les revenus plus bas » (Kessler et Alexander, 2004).

Il y a aussi beaucoup de disciplines au sein de l'AGCS qui ne sont pas en phase avec les objectifs de développement des pays pauvres. Le litige qui a opposé les États-Unis et le Mexique sur la

---

6. Les modèles économiques utilisés supposent que l'équilibre fiscal gouvernemental soit équilibré, c'est-à-dire que les pertes de revenu soient compensées par les taxes domestiques. L'histoire montre que ce n'est pas aussi simple. Les pays en développement où le secteur informel est prédominant ne peuvent être taxés de manière efficace. Le FMI reconnaît que la TVA, introduite pour compenser les pertes liées à la disparition des taxes douanières dans les pays pauvres, ne génère que 30 % des montants anciennement perçus via ces taxes douanières.

7. Les listes d'engagements sont des documents complexes dans lesquels chaque pays identifie les secteurs de services auxquels il appliquera les obligations énoncées dans l'AGCS en matière d'accès aux marchés et de traitement national et les éventuelles exceptions à ces obligations qu'il souhaite maintenir.

question des télécommunications en offre un exemple. La compagnie mexicaine Telmex imposait des coûts d'interconnexion relativement hauts aux opérateurs étrangers, essentiellement états-uniens. Le panel de l'OMC chargé de régler le litige estima que le Mexique avait échoué à garantir aux fournisseurs nord-américains un accès égal aux services et réseaux de télécommunications publics.

Le Mexique défendit les tarifs qu'il pratiquait en avançant qu'ils incluaient les coûts de renouvellement de l'infrastructure, mais rien n'y fit: le panel accepta l'argument américain selon lequel les tarifs devaient être uniquement basés sur les services spécifiques nécessaires aux compagnies étrangères et ne pouvaient inclure une contribution au développement de l'infrastructure des télécommunications du Mexique (Cnuced, 2005). Du fait de sa position compétitive dans le secteur des services, l'UE aimerait voir d'autres règlements de ce genre incorporés dans l'OMC. Elle a clairement montré ses intentions en ce sens lors des négociations plurilatérales et sectorielles de 2005 (Kwa, 2005).

### **Agriculture**

---

Les subventions à l'exportation de l'UE atteignent près de 88 milliards d'euros par an<sup>8</sup>. Bien que les subsides des Etats-Unis et de l'Union sont censés être réduits de 70 % dans le cadre du cycle de négociations actuel, un examen approfondi des lacunes de l'accord sur l'agriculture montre qu'il n'en sera rien. Ces pays sont tout simplement en train de couper... du « vent », c'est-à-dire qu'ils s'engagent à réduire des types de subvention qui ne représentent plus rien aujourd'hui. En effet, ils ont réussi à transférer l'essentiel de leurs soutiens financiers de la « boîte orange », qui reprend les subventions qui entraînent des distorsions commerciales et doivent donc être réduites, à la « boîte verte », qui reprend les subsides non limités.

La réforme de la PAC européenne menée en 2003 visait donc à ce que les producteurs puissent percevoir des « paiements directs » classés dans la boîte verte de l'OMC. 90 % des subsides européens ont été déplacés dans cette catégorie. Si les négociations de Doha arrivent à terme, la réduction des subsides de la boîte orange paraîtra spectaculaire et pourtant, les subventions de l'Union et des Etats-Unis n'auront pas diminué.

---

8. Ce sont les chiffres de 2001 basés sur la notification des pays de l'OMC.



Car malheureusement, la boîte verte est loin d'être inoffensive.<sup>9</sup> Veena Jha, coordinatrice du programme « Inde » de la Cnuced, signale que si les effets de distorsion étaient réellement absents de la boîte verte, cela entraînerait une augmentation des coûts de production de 15 à 30 % dans l'UE et aux États-Unis, ce qui réduirait leurs exportations agricoles de 40 à 60 % (*The Financial Express*, 2006). L'Union et les États-Unis affirment que leurs subsides n'entraînent pas d'effets de distorsion et ne constituent donc pas un cas de dumping. En effet, dans la logique de la réforme de la PAC, les soutiens qui sont « découplés » n'ont pas un effet de distorsion puisqu'ils ne sont liés ni au prix, ni à la production. C'est cependant faux. En vérité, les montants transférés sont tels qu'ils réduisent les risques et incitent les producteurs à continuer à produire.

Pour autant, la question des limites à apporter à la boîte verte n'est pas à l'ordre du jour des négociations. Cette préoccupation est cependant loin d'être secondaire, car le dumping de l'UE a mis bien des populations en péril : éleveurs de bétail et producteurs de tomates d'Afrique de l'Ouest, producteurs laitiers de Jamaïque, etc.<sup>10</sup>

### **Impact des subsides de l'UE sur l'industrie de la tomate en Afrique de l'Ouest**

En Afrique de l'Ouest, le concentré de tomate italien bon marché a ruiné la production locale. Le prix concurrentiel de ce concentré est le résultat direct des subsides européens accordés aux producteurs d'Europe méridionale, qui atteignent un montant de 372 millions d'euros par an. Au Sénégal, l'importation de ce concentré de tomate bon marché a obligé l'un des deux principaux fabricants locaux à fermer ses portes. L'autre fabricant a été contraint d'importer du triple concentré en gros d'Italie pour le mettre en boîte avant de le mettre sur le marché local... Du coup, des milliers de fermiers ont perdu leurs principaux clients. Un scénario similaire s'est produit au Burkina Faso et au Mali. De même, le marché ghanéen a récemment été inondé de concentré de tomate européen, ce qui a fait perdre leurs parts de marché aux producteurs locaux.

Source : Cnuced (2003)

9. Pour plus de détails sur le mauvais usage des subsides de la catégorie verte, voir le document « Green But Not Clean », rédigé en 2005 par un groupe d'ONG, sur < [www.maketradefair.com/en/assets/english/greenbox.pdf](http://www.maketradefair.com/en/assets/english/greenbox.pdf) >.

10. Pour d'autres exemples de crises agricoles causées par le dumping du Nord, voir Cnuced (2003).

### **Propriété intellectuelle**

---

La propriété intellectuelle est un domaine de plus où la politique européenne entrave le développement des pays du Sud. Les pays développés ont pu s'industrialiser grâce au flux relativement libre de la technologie et de l'information. Les États-Uniens empruntaient des savoirs aux Européens, les Japonais empruntaient des techniques aux Américains, etc. L'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) de l'OMC, qui oblige les pays à respecter des brevets d'une durée de vingt ans, ne permet pas aux pays pauvres d'avoir accès aux technologies les plus récentes dans leurs efforts d'industrialisation.

Avec cet accord, les grandes multinationales sont sûres de rester à la pointe de la technologie, tandis que les pays à bas revenus sont, bien malgré eux, assurés de rester au début de la chaîne de production, cantonnés à leur place d'exportateurs de matières premières bon marché. Plus grave : l'UE va plus loin encore dans les négociations bilatérales (celles des APE par exemple), où elle exige des brevets de plus de vingt ans et des restrictions des flexibilités (déjà réduites) prévues dans l'ADPIC.

### **Aide au commerce**

---

L'UE admet que l'intégration au marché mondial entraînera des « coûts d'ajustement » pour les pays en voie de développement à bas revenus. Elle a essayé d'y répondre par la voie de l'aide. C'est à cet effet qu'il existe aujourd'hui un nouveau volet au sein de l'OMC : l'aide au commerce. Les pays en voie de développement sont pourtant loin d'être convaincus. Pour s'industrialiser et se développer, ils doivent accroître leurs propres capacités de production. Or, dans le contexte du cycle de Doha, l'aide au commerce leur est octroyée dans la mesure où ils mettent en œuvre les engagements (à libéraliser) qu'ils ont pris au sein de l'OMC.

C'est un véritable contresens en termes de développement économique. Bien avant d'ouvrir leurs marchés, les pays à bas revenus ont besoin de subsides, de technologies et d'une assistance pour la mise en place d'infrastructures. Les économies nationales ont besoin de temps pour devenir compétitives. Après tout, c'est bien de cette manière que l'Europe s'est développée. En ce sens, l'aide au commerce de l'OMC ne permettra aucune avancée en matière de développement. Les plus cyniques d'entre nous n'y voient rien d'autre qu'un leurre, dont les négociateurs européens et américains

se servent pour appâter les gouvernements des pays en voie de développement.

### **Suggestions pour une réelle politique européenne de développement**

---

Les ONG européennes pourraient jouer un rôle important au nom de la communauté mondiale, en dénonçant les contradictions des politiques de l'UE et en défendant les idées suivantes. Avant de travailler au bonheur des autres, veille à ne pas leur faire de mal : principe de la responsabilité extraterritoriale.

- *Dumping*: l'UE doit rendre des comptes concernant ses pratiques de dumping et doit les cesser immédiatement. Des vies sont en jeu. L'Union anéantit la capacité des pays à se développer. Ses subsides font baisser les prix du marché mondial et perdre aux paysans locaux leur moyen de subsistance. Le secteur industriel est incapable de fournir des emplois. Il reste le chaos, la pauvreté, la souffrance et la volonté, parmi les populations africaines, d'émigrer à tout prix vers l'Europe. La fin du dumping aura un impact positif bien plus grand que n'importe quelle aide européenne. L'UE peut continuer à verser des subsides – verts, bleus ou oranges – aux fermiers européens, mais leur production ne devrait pas être exportée. Les petits producteurs des pays en voie de développement doivent pouvoir écouler leur production sur leurs propres marchés, car ils n'ont pas accès au marché étranger.

- *Contrôle des multinationales*: les ONG occidentales doivent surveiller les activités de « leurs » multinationales dans le Sud. Exploitent-elles les ressources et la main-d'œuvre de pays tiers ? Quelles sont les conséquences de leurs activités sur les travailleurs, les industries locales et l'environnement ? Les entreprises européennes font-elles du bénéfice au détriment de l'environnement durable des autres ? Rapatriez vos multinationales ! Nous devons réduire la taille des entreprises. Il faut des lois anti-monopole à l'échelle multilatérale et l'UE doit être tenue responsable du comportement de ses entreprises à l'étranger. Dans les pays en développement, notre tâche est de récupérer nos ressources, de « relocaliser » notre production, de développer notre propre base industrielle et de diversifier notre économie.

- *Partage des technologies*: pour développer leurs industries locales, les pays à bas revenus ont besoin d'un partage gratuit des

technologies et de l'information. À l'échelle mondiale, il existe de « bonnes pratiques » qui vont dans ce sens : le modèle Linux, le système d'exploitation informatique qui est totalement dans le domaine public, ou encore le CERN (l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire), où les recherches sont menées sur une base coopérative. Les fonds, le personnel et la technologie y sont partagés. Il faut donc réfléchir à comment coopérer davantage et mieux partager la technologie avec ceux qui en ont cruellement besoin pour s'industrialiser.

- *Aide non liée*: l'aide doit être inconditionnelle, libre de toute contrepartie en termes d'achat de biens/services au bailleur ou de libéralisation. Selon l'auteur Fantu Cheru, en Afrique, une grande partie des achats aux fournisseurs étrangers sont directement liés aux programmes d'aide. « *Près de deux tiers de l'aide en capital et en biens est liée. Cette proportion est plus élevée encore s'agissant de l'assistance technique* » (Cheru, 2002).

- *Mettre un terme à Doha et aux APE*: au long de ces 25 dernières années, l'UE a ignoré la situation des pays les plus pauvres. Les politiques de libéralisation *n'ont pas fonctionné*. Nous devons changer d'orientation et laisser la liberté à chaque pays d'appliquer des politiques en accord avec son processus démocratique de prise de décision. La moindre des choses, pour l'UE, serait de tenir compte des résultats de sa propre évaluation de l'impact sur le développement durable du cycle de Doha. De même pour les négociations sur les APE. Une institution saine ne peut négliger les feedbacks de ce genre, *a fortiori* lorsqu'elle les a elle-même commandés.

## **Conclusion**

---

Le travail qui attend les acteurs sociaux du Nord est très important. Ils doivent être la conscience de leurs gouvernements et relayer les souffrances causées aux populations du Sud par les politiques économiques de l'UE. Les deux commentaires suivants illustrent particulièrement bien l'iniquité du système commercial multilatéral. Le premier est de Charlene Barshefsky, ancienne représentante au commerce américain à Doha ; le second est du ministre du commerce de Guyane.

« *Les négociations de Doha ont été lancées sous de faux prétextes, à deux niveaux. Primo, elles ont été entamées dans l'immédiat après-11 septembre. Je suis quasi persuadée qu'elles n'auraient*

*jamais vu le jour sans les événements du 11 septembre. À la fin du délai de 6 ans, on se rend compte que, hormis lors de cette période bien particulière qui a fait suite au 11 septembre, la motivation n'y était pas. Le 11 septembre a modifié la donne: les pays ont cru qu'ils devaient se montrer solidaires avec les États-Unis et ils ont fait des déclarations sur l'économie mondiale et l'importance de la croissance économique. C'est dans ces circonstances que les négociations ont été lancées.*

*Secundo, ces négociations ont été baptisées « cycle du développement », mais les six ans écoulés montrent que, à considérer que l'intention originelle des nations riches était bien de promouvoir le développement, elles n'ont rien fait par la suite pour traduire ces promesses dans des actes. Au terme de ces négociations, ce que l'on présentera comme une « victoire » sera, d'après moi, nettement en dessous de ce qu'on aurait pu atteindre si les nations riches avaient effectivement poursuivi cet objectif de développement.*

*Bien que la question du développement soit soulevée en de nombreux points dans les négociations, il est abusif de les qualifier de programme de Doha pour le développement. Ce cycle, comme les autres, a été davantage axé sur l'accès au marché des puissances commerciales majeures que sur le développement. Si des pays émergents comme le Brésil, la Chine et l'Inde jouent à présent un rôle plus important dans les négociations commerciales, les intérêts des pays les plus pauvres passent toujours au second plan » (Barshefsky, 2007).*

*Commentaire du ministre du commerce de Guyane: « Pour beaucoup de pays en voie de développement, multilatéralisme égale discrimination, qui à son tour égale marginalisation. C'est probablement le défi le plus important auquel nous faisons face dans la poursuite d'un développement mondial ordonné. En tant que représentant d'un petit pays en développement des Caraïbes, je suis préoccupé par cette tendance à subordonner les règlements aux rapports de pouvoir, car cela finit toujours par jouer en défaveur des pauvres et des faibles.*

*Cette vision des choses suscite bien des craintes, car elle implique que les pays sont contraints d'accepter des règlements qui ne vont pas dans le sens de leur développement et qui, dans beaucoup de cas, finissent par devenir des obstacles à ce développement. Beaucoup de pays pauvres estiment que leur agenda pour le dé-*

*veloppement au sein de l'OMC est court-circuité par des règles qui profitent aux pays riches et puissants.*

*Le "multilatéralisme du passé", dont les prescriptions économiques concernant le système commercial mondial étaient invariablement en accord avec le consensus de Washington, n'a pas permis d'améliorer le statut économique de la plupart des pays en développement. Ce "multilatéralisme" n'a fait qu'accentuer le fossé entre les pays développés et la plupart des pays en développement, et il contribue à la dégradation continue des perspectives de développement à long terme de ces derniers.*

*Le "multilatéralisme du futur", auquel les pays en voie de développement croient et qu'ils défendent fermement, est celui où l'OMC permettra de créer un environnement favorable au pays en développement, un environnement souple au sein duquel ils auront la possibilité d'évaluer et d'adopter une diversité d'approches et de modèles économiques, et de les combiner. Le "multilatéralisme du futur" préservera les marges de manœuvre politiques (policy space) des pays en développement à l'heure d'adopter et de mettre en œuvre les politiques de gestion de leur économie visant à améliorer le niveau de vie de leurs populations» (Rohee, 2004).*

Traduction de l'anglais : Patricia Lusvardi

### **Bibliographie**

- Barshefsky C. (2007), International Economics Law Blog, 31 janvier 2007.
- Chang H. J. (2005), « Why Developing Countries Need Tariffs: How WTO NAMA Negotiations Could Deny Developing Countries' right to a Future », *South Centre*.
- Cheru F. (2002), *African Renaissance: Roadmaps to the Challenge of Globalization*, Londres, Zed Books.
- Cnuced (2005), « Trade in Services and Development Implications », TB/B/COM.1/71.
- Cnuced (2006), « LDC Report ».
- Halweil B. (2005), *World Watch magazine*, mars-avril 2005.
- ILO (2004), « A Fair Globalisation », World Commission on the Social Dimensions of Globalisation.
- Kessler T. et Alexander N. (2004), « Assessing the risks in the private provision of essential services », discussion paper G24, Cnuced.
- Kirkpatrick C., George C. et Scricciu S. (2006), « Sustainability Impact Assessment of Proposed WTO Negotiations: Final Global Overview Trade SIA of the Doha Development Agenda », Université de Manchester, mai 2006.
- Kwa A. (2005), « "Plurilateral Request-Offer" Approach in GATS Draft Text: Entry Point for Dangerous Sectoral Negotiations », 18 novembre 2005.
- Osakwe P. (2006), « Emerging Issues and Concerns of African Countries in the WTO Negotiations on Agriculture and the Doha Round », in *FAO Trade Policy Technical Notes* N° 14, « Agricultural Trade Policy for Low Income Developing Countries ».

- Shafaeddin M. (2006a), « Does trade openness helps or hinders industrialization? », *Munich Personal RePEc Archive*, mars 2006.
- Shafaeddin M. (2006b), « Beware of NAMA's Slippery Slope to De-Industrialisation », *Suns*, 15 juin 2006.
- Rodrik Dani (2006), « Goodbye Washington consensus, Hello Washington Confusion? », papier préparé pour le *Journal of Economic Literature*.
- Rohee C. (2004), « Multilateralism at Crossroads », Présentation au symposium public de l'OMC, Genève, 25-27 mai.
- Weisbrot M., Baker D. et Rosnick D. (2005), « The Scorecard on Development: 25 Years of Diminished Progress », *Center for Economic and Policy Research*.

